# LA RENTRÉE 2023

## À l'ÉCOLE

**LUNDI 4 SEPTEMBRE :**

- 08h30 : **Rentrée des CM2**
- 10h00 : **Rentrée des CM1**
- 13h30 : **Rentrée des CE2**
- 14h30 : **Rentrée des CE1**

**MARDI 5 SEPTEMBRE :**

- 08h30 : **Rentrée des PS (noms de A à G)**
- 09h15 : **Rentrée des CP**
- 10h30 : **Rentrée des PS (noms de H à Z)**
- 13h30 : **Rentrée des GS**
- 14h30 : **Rentrée des MS**

**Restauration possible dès le :** Lundi 4 septembre
**Étude-Garderie dès le :** Jeudi 7 septembre
**Photos des élèves :** Lundi 4 et Mardi 5 septembre et le 8 septembre pour les MS et GS

***ATTENTION : L'accès se fait uniquement par le chemin piéton, au 38 avenue Pierre SEMARD.***
*Pas de stationnement possible dans l'enceinte de l'établissement en raison de Vigipirate*

**RÉUNIONS PARENTS-ENSEIGNANTS : à 17h00 dans l'auditorium.**

- 4 septembre : **Classes de Section internationale (de la MS au CM2)**
- 5 septembre : **CP**
- 7 septembre : **MS**
- 8 septembre : **CE1**
- 11 septembre : **GS**
- 12 septembre : **CE2**
- 14 septembre : **CM1**
- 15 septembre : **PS**
- 18 septembre : **CM2**

**>>> Possibilité de garder vos enfants ce jour-là pendant la réunion.**

## SUR LE SITE DU COLLÈGE (6e à 4e)

**LUNDI 4 SEPTEMBRE :**

- De 08h30 à 10h15 : **Rentrée des 4èmes** (dont élèves du dispositif ULIS)
- De 10h30 à 12h15 : **Rentrée des 5èmes** (dont élèves du dispositif ULIS)
- De 08h30 à 12h00 : Test *« savoir nager »* réservé aux élèves de 6°, à la piscine de Peymeinade
- **(Attention à bien respecter les groupes de convocation indiqués dans le courrier joint)**.
- De 14h00 à 16h00 : **Rentrée des 6èmes** (dont élèves du dispositif ULIS) – *Les parents des élèves de 6èmes seront accompagnés dans le grand auditorium pendant que les élèves seront appelés à rejoindre leur professeur principal en classe.*

**Les élèves de 5èmes et de 4èmes devront rentrer seul(e)s dans l'établissement sans leurs parents.**

**MARDI 5 SEPTEMBRE :** Début des cours suivant l'emploi du temps

**Photos des élèves :** Lundi 4 septembre
**Restauration possible dès le :** Mardi 5 septembre

**RÉUNIONS PARENTS-ENSEIGNANTS à 17h30 au collège (salles de classe) :**

- Lundi 2 octobre : **6èmes**
- Mardi 3 octobre : **5èmes**
- Mardi 10 octobre : **4èmes** *(17h pour les demandes D'aménagements d'examens PAP/PPS)*

***ATTENTION :***
***L'accès se fait uniquement par l'entrée du collège, au 122 avenue Pierre SEMARD.***

*Pas de stationnement possible dans l'enceinte de l'établissement en raison de Vigipirate*

# SUR LE SITE DU LYCÉE (3e à Terminale)

**LUNDI 4 SEPTEMBRE :**

- de 08h30 à 10h30 : **Rentrée des 3èmes**
- de 10h45 à 12h00 : **Rentrée des Terminales**
- de 13h30 à 14h45 : **Rentrée des 1ères**
- de 15h00 à 16h15 : **Rentrée des 2ndes**

**MARDI 5 SEPTEMBRE** :

Début des cours suivant l'emploi du temps

**Photos des élèves :** LUNDI 4 SEPTEMBRE
**Restauration dès** : MARDI 5 SEPTEMBRE

**RÉUNIONS PARENTS-ENSEIGNANTS à 17h30 au lycée :**

- Lundi 18 septembre : **2ndes**
- Mardi 19 septembre : **1ères**
- Jeudi 21 septembre : **3èmes**
- Jeudi 14 septembre : **Terminales**

***ATTENTION :***
*Pas de stationnement possible dans l'enceinte de l'établissement en raison de Vigipirate*

**JOURNÉE D'INTÉGRATION DES SECONDES :** Jeudi 21 septembre au lac de St Cassien (report possible au 22/09 en cas de pluie)

# À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**VENDREDI 1er SEPTEMBRE :**

- 13h00 : **Rentrée LICENCE Commerce Vente et Marketing Digital**

*Début des cours selon le planning de l'alternance*

- 13h00 : **Rentrée Mastère Mangement des Achats et Supply Chain**

*Début des cours selon le planning de l'alternance*

- 14h00 : **Rentrée BTS GPME 1**

*Début des cours le 05/09*

- 14h00 : **Rentrée BTS SIO 1**

*Début des cours le 05/09*

**LUNDI 4 SEPTEMBRE :**

- 13h30 : **Rentrée BTS CI 1**
- 14h30 : **Rentrée BTS GPME 2**

**LUNDI 12 SEPTEMBRE :**

- 09h00 : **Induction Week BA HONS GB**
- *Début des cours le 19/09 selon le planning de l'alternance*

**Photos des étudiants :** À confirmer à la rentrée

**SAMEDI 30 SEPTEMBRE :** Rentrée Solennelle de l'Enseignement Supérieur (Accueil 10h30 à l'auditorium Tombarel)

# ANIMATION PASTORALE

**MESSE DE RENTRÉE** : **Mardi 26 septembre à 18h00 au Collège**, suivie d'un apéritif.
Toutes les informations concernant l'aumônerie, le catéchisme, les sacrements, seront communiquées à la rentrée.

# LOCATION CASIERS COLLÈGE - LYCÉE

(DANS LA LIMITE DES CASIERS DISPONIBLES)

Pour la rentrée 2023/2024, un porte-monnaie dédié à la location des casiers sera ouvert sur EcoleDirecte pour chaque élève inscrit au collège et au lycée **à partir du 4 septembre 2023.**

Si vous souhaitez louer un casier à votre enfant, il vous suffira de régler à la rentrée le montant inscrit dans son porte-monnaie *« Casier »*, en vous connectant sur :
**>>> ÉCOLE DIRECTE** > Espace Famille > Situation Financière > Onglet *« Vos porte-monnaie »*
**IMPORTANT :**

- L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration d'objets mis dans le casier ;
- Une liste d'attribution des casiers sera affichée après la rentrée dans les meilleurs délais.

Attention : aucun casier ne pourra être utilisé avant le 15/09/2023

# REGLEMENT D'ECONOMAT 2023-2024

**L'inscription à l'Institut FENELON est annuelle. En inscrivant ou en réinscrivant leur(s) enfant(s) à l'Institut Fénelon, les parents s'engagent à respecter les règles générales de l'établissement et en particulier celles propres à l'économat qui sont précisées ci-après :**

## I - REGLES DE FONCTIONNEMENT

### 1 / CONTRIBUTION FAMILIALE ET DEMI-PENSION

**La contribution familiale et la demi-pension forfaitaire sont facturées trimestriellement.** Tout trimestre de scolarité commencé est dû dans sa totalité quelle que soit la date d'inscription ou de départ de l'élève.

**Pour mémoire,** la contribution des familles, conformément aux statuts de l'Enseignement Catholique privé sous contrat, n'est pas le paiement d'un service; même lié à la fréquentation des locaux, mais une contribution aux dépenses de l'établissement pour ce qui concerne l'immobilier et son caractère propre. Les contributions peuvent être appelées de façon trimestrielle ou mensuelle mais elles sont valables pour l'année scolaire entière.

**Le prix de la demi-pension** est calculé, au plus juste, en fonction du nombre total de repas prévus pour l'année. Il est donc souhaitable, en cas d'hésitation, de choisir le régime d'externat.

**Les élèves bénéficiant d'un PAI Alimentaire** *(Projet d'Accueil Individualisé)* nécessitant la confection d'un repas spécifique par la famille, devront déposer leur « glacière » dès leur arrivée dans l'établissement auprès du chef de cuisine.
**Seuls les élèves bénéficiant d'un PAI Alimentaire établi selon un protocole strict *(Avis médical + Avis de la société de restauration + Avis du médecin scolaire + Validation par l'établissement)* entrent dans ce cas de figure.**

**Les élèves déjeunent tous à l'aide de leur carte/badge scolaire.**
**Deux formules de demi-pension forfaitaire sont proposées aux familles :**

- Sur 4 jours : lundi – mardi – jeudi – vendredi
- Sur 5 jours : lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi (sauf école)

**Pour les élèves de 1ère et de terminale**, qui ont à la fois accès au self et au snack, les repas et consommations pris sont décomptés de leur porte-monnaie restauration. Il n'y a pas de facturation trimestrielle forfaitaire.
**Pour les élèves de seconde,** les repas pris sont également à régler dans leur porte-monnaie restauration.

**Toute modification de régime doit intervenir au plus tard :**

- pour le 1er trimestre : avant le 15 septembre 2023
- pour le 2ème trimestre : avant le 24 novembre 2023
- pour le 3ème trimestre : avant le 4 mars 2024

**et être signifiée à la comptabilité** par courrier postal (voir adresse en bas de 2ème page), mail à gestion.famille@institut-fenelon.org ou sur Ecole Directe à Mme MEISTRO / Facturation élèves.

### 2 / REPAS OCCASIONNELS

**Les élèves externes** peuvent être admis à prendre un repas au self. Le prix de ce repas occasionnel est fixé annuellement. Les élèves externes qui prendront occasionnellement des repas devront avoir au préalable crédité leur porte-monnaie restauration sur Ecole Directe pour déjeuner.

## II - TARIFS ANNUELS FORFAITAIRES 2023/2024

### 1 / CONTRIBUTIONS FAMILIALES – DEMI-PENSION – DIVERS

Les factures pour l'école, le collège et le lycée (BTS inclus) sont établies par trimestre. L'année de facturation est divisée en 3 trimestres comptables.

| ENSEIGNEMENT PRIMAIRE & SECONDAIRE – ECOLE COLLEGE LYCEE | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | **ECOLE** | **ECOLE - Section internationale britannique** | | **COLLEGE** | **COLLEGE - Section internationale britannique** | **LYCEE** | **LYCEE - Section internationale britannique** |
| | | **Maternelle** | **Elémentaire** | | | | |
| **SCOLARITE** | 1320 € | 1920 € | 2520 € | 1704 € | 2367 € | 1821 € | 2367 € |
| **DEMI-PENSION 4 jours/sem.** | 1020 € | | | 1119 € / hors classes de 3ème | | 1122 € / classes de 3ème incluses | |
| **DEMI-PENSION 5 jours/sem.** | - - - - - | | | 1323 € € / hors classes de 3ème | | 1356 € / classes de 3ème incluses | |
| **ETUDE/GARDERIE 16h30 à 17h30** | 400 € | | | - - - - - - | | - - - - - - | |
| **GARDERIE 17h30 à 18h30** | 300 € | | | - - - - - - | | - - - - - - | |
| **DROIT D'INSCRIPTION** | 250 € pour le 1er enfant inscrit + 50 € pour le 2ème enfant + 50 € pour le 3ème enfant<br>( gratuité de l'inscription au-delà du 3ème enfant inscrit )- Droit non remboursable en cas de désistement, départ ou exclusion | | | | | | |
| **DROIT DE REINSCRIPTION** | 200 € / par famille / Droit non remboursable en cas de désistement, départ ou exclusion | | | | | | |

| ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – ISP FENELON | |
|---|---|
| **FORMATION INITIALE** | **FORMATIONS EN ALTERNANCE** |
| **BTS** Commerce International (uniquement)<br>2199€ | **BTS** Gestion de la PME / **BTS** Services Informatiques aux Organisations<br>**LICENCE** Commerce Vente et Marketing Digital **/ BA HONS** Global Marketing<br>**MASTERE** Management des Achats et Supply Chain<br>**Les formations en alternance sont prises en charge par l'OPCO de l'entreprise** |

**Dès le 3e enfant inscrit** à l'Institut Fénelon, les familles bénéficient d'une réduction de 30% sur la contribution familiale du plus jeune des enfants inscrits. Même avantage consenti lors de l'inscription d'un 4ème, 5ème enfant, etc… La réduction s'applique toujours aux enfants les plus jeunes.
**La ville de Grasse verse une subvention** aux élèves de maternelle et du primaire inscrits à la demi-pension et résidant sur la commune de Grasse. Cette subvention est déduite des frais de demi-pension facturés au 3ème trimestre.

### 2 / DROIT D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION – TARIFS

Ce droit est à régler au moment de la signature des documents d'inscription ou de réinscription. Son montant est fixé par le Conseil d'Administration de l'OGEC Fénelon. Il n'est pas déductible de la facture et n'est pas remboursable en cas de désistement, départ ou exclusion. Il est destiné à soutenir l'effort de construction et d'équipement de l'Institut.

**DROIT D'INSCRIPTION** : 250 € pour le 1er enfant
+ 50 € pour le 2ème enfant
+ 50 € pour le 3ème enfant/
Gratuité de l'inscription pour le 4ème enfant et les suivants

**DROIT DE REINSCRIPTION** : 200 € / par famille

### 3 / COTISATION APEL – ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Les parents peuvent adhérer à l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.L). La cotisation à cette association d'un montant de 23 € (tarif 2022/23) est facultative, annuelle et familiale. Cette cotisation figure sur la facture du 1er trimestre. L'Association des Parents d'Elèves de Fénelon, particulièrement dynamique, représente les parents d'élèves auprès de la Direction de l'Institut Fénelon mais aussi auprès des pouvoirs publics. Elle a en charge les activités extra scolaires (ateliers, fêtes...). Par les cotisations et les produits de ses activités, elle contribue au développement de l'Institut Fénelon et attribue des aides exceptionnelles aux familles rencontrant des difficultés financières.

### 4 / ETUDE & GARDERIES FORFAITAIRES DU SOIR (maternelle et primaire)

- de 16h30 à 17h30 = 400 €
- de 16h30 à 18h30 = 700 €

L'inscription à l'étude et à la garderie est périodique et ne donne pas lieu à prorata en fonction de la présence.
▶ Il y a 3 périodes dans l'année : SEPT + OCT + NOV + DÉC / JANV + FÉVR + MARS / AVRIL +MAI + JUIN

## III - DISPOSITIONS DIVERSES

### 1 / MODE DE REGLEMENT DES CONTRIBUTIONS TRIMESTRIELLES

Les contributions sont payables à réception du relevé *(facture)* déposé en début de chaque trimestre dans votre Espace Famille sur Ecole Directe. Toutefois, le paiement mensuel est possible.

▶ **5 modes de règlement possibles** : en ligne sur Ecole Directe, par chèques, espèces à la comptabilité*, carte bancaire à l'accueil général* de l'Institut ou virement bancaire. Les paiements en espèces doivent impérativement être effectués par un adulte à la comptabilité*. **Nous déclinons toute responsabilité en cas d'espèces confiées à un enfant. Un reçu est systématiquement remis à la famille à l'issue d'un règlement en espèces à la comptabilité.**
Nous vous remercions de privilégier le paiement en ligne sur notre site Ecole Directe. Les paiements faits en ligne sur Ecole Directe sont visibles dans les espaces familles des parents dès que l'établissement a pu les intégrer informatiquement. C'est pourquoi, les règlements ne sont pas visibles dans les espaces familles dès qu'ils sont effectués.
**L'accueil général et la comptabilité se situent 38 Avenue Pierre Sémard*.

### 2 / RETARD DANS LE REGLEMENT DES RELEVES

30 jours après l'envoi des relevés trimestriels *(factures)*, un premier rappel sera envoyé aux familles.
Si le solde dû n'est pas réglé avant la fin du trimestre en cours, l'exclusion de la demi-pension sera prononcée.

▶ **Aucune réinscription ne sera acceptée si la situation comptable n'est pas à jour au 30 juin.**

En cas de contentieux, les frais de recouvrement sont imputés aux familles. Le montant dû sera majoré forfaitairement de 15% à titre d'indemnité de non-paiement sans mise en demeure préalable.

Les retards dans les paiements sont bien souvent dus à de la négligence. Votre rapidité à régler votre facture soulagera notre trésorerie bien mise à mal par le retard des pouvoirs publics à verser leurs subventions. Nous vous remercions de votre compréhension.

### 3 / LA CASSE

Une certaine casse, inhérente à tout usage normal et au vieillissement naturel des objets est admissible.

Cependant, par souci d'éducation autant que pour l'intérêt général de l'établissement, il ne saurait être toléré les détériorations sciemment entreprises. L'économat se réserve donc le droit d'imputer le prix de l'objet détérioré aux parents de l'élève pris en faute.

En cas de détérioration entraînant un travail de nettoyage anormalement long et pénible *(graffitis sur les bureaux, sur les murs...)* il pourra être demandé aux enfants de venir participer un mercredi après-midi au nettoyage nécessité par ces agissements.

### 4 / LES MANUELS SCOLAIRES, LES LIVRES DU CDI ET DE LA BCD PRETES AUX ELEVES

Tous les livres prêtés par l'établissement ne doivent être ni détériorés, ni perdus, si tel était le cas leur montant serait facturé aux familles. Nous vous recommandons de veiller à ce que ces outils pédagogiques à la charge de nos établissements soient utilisés avec soin.

▶ **MANUELS SCOLAIRES / IMPORTANT** : un chèque de caution de 100 € est réclamé par enfant de la 6ème à la 3ème à la rentrée des classes en échange des manuels scolaires prêtés. Ce chèque sera restitué à la famille en fin d'année scolaire après contrôle des livres rendus. Les livres devront être rendus en bon état.

**Tout livre anormalement abîmé ou manquant sera remplacé par la famille ou réglé avant la date fixée sur la circulaire relative à la restitution des manuels** remise aux élèves en fin d'année scolaire**. A défaut de remplacement ou de règlement, le chèque de caution sera encaissé.**

### 5 / LE VOL

**L'établissement décline toute responsabilité pour les vols**, les élèves doivent prendre eux-mêmes toutes les mesures nécessaires pour les éviter. Il est demandé aux familles d'éviter de confier aux enfants des espèces, bijoux, valeurs ou appareils onéreux.
Des casiers, dont l'établissement reste le propriétaire, sont à la location au collège et au lycée. L'établissement décline toute responsabilité quant aux vols survenant dans les casiers.

## IV - EN CONCLUSION

Toutes ces mesures, en particulier les mesures financières, peuvent paraître particulièrement draconiennes. Notre souci est de gérer cet établissement pour le bien de chacun et de tous les enfants. **Cependant, ce serait trahir notre véritable mission dans l'école catholique que de négliger les difficultés matérielles auxquelles les familles peuvent être confrontées. Nous demandons aux parents qui se trouveraient dans cette situation d'avoir la simplicité de prendre contact avec nous.**

Institut Fénelon
CS65278
06131 GRASSE CEDEX
ACCUEIL GENERAL : 04 93 40 60 59
www.institut-fenelon.org

# UTILISATION DU DROIT A L'IMAGE

**Le droit à l'image ne concerne pas la photo individuelle de début d'année indispensable pour le fichier élève**

**A RENDRE IMPERATIVEMENT LE JOUR DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE**

- ECOLE : À L'ENSEIGNANT/ENSEIGNANTE
- COLLEGE-LYCEE : AU SURVEILLANT RÉFÉRENT
- ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : AU SECRÉTARIAT

Je soussigné(e) ……(père, mère, représentant légal)

Domicilié(e) ……

Tél : ……

○ Autorise l'établissement

○ N'autorise pas l'établissement

**A DIFFUSER TOUT OU PARTIE DES PRISES DE VUE, DES ENREGISTREMENTS VIDEO ET SONORES REALISES DANS LE CADRE D'ACTIVITES SCOLAIRES OU EXTRA SCOLAIRES.**

Nom et prénom de mon enfant : ……

Né(e) le……

Classe ……

Dans le cadre des activités organisées par l'établissement.

Fait à …….. Le ……..

Signature *(précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)*

# LIVRES ET FOURNITURES

## BTS1 CI 2023-2024

- ✓ ***CULTURE ECONOMIQUE JURIDIQUE ET MANAGERIALE***
  Delagrave (Edition 2022)
  ISBN-13 : 978-2206310268

- ✓ ***DEVELOPPEMENT DE LA RELATION COMMERCAILE DANS UN ENVIRONNEMENT INTERCULTUREL – DOMAINES D'ACTIVITES 1***
  Nathan (Edition 2021)
  ISBN-13 : 978-2091673042 : Livre + Licence numérique

- ✓ ***MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS INTERNATIONALES – DOMAINES D'ACTIVITES 2***
  Nathan (Edition 2021)
  ISBN-13 : 978-2091673066 : Livre + Licence numérique

- ✓ ***PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT COMMERCIAL INTERNATIONAL – DOMAINES D'ACTIVITES 3***
  Nathan (Edition 2021)
  ISBN-13 : 978-2091673080 : Livre + Licence numérique

- ✓ ***ANGLAIS : Harrap's Chambers Compact dictionary of contemporary English***
  ISBN 9782818701683

- ✓ ***CAHIER GRAND FORMAT OBLIGAOIRE*** 196 pages

- ✓ ***ORDINATEUR PORTABLE***
  (Mac ou PC sous Windows - Pas de Chromebook ou autre ordinateur utilisant ChromeOS)
  Le pack office via Microsoft 365 sera mis à votre disposition par l'Institut Fenelon durant tout le parcours de formation

- ✓ ***CALCULATRICE GRAPHIQUE DE PREFERENCE***